



RUE DU CASINO 30, 1673 RUE
 TEL. 021 909 58 22
 FAX 021 909 59 30
 e-mail: admin@rue.ch
 www.rue.ch

Bulletin d'informations communales

Sommaire

- ◇ Conseil général
- ◇ Votations
- ◇ Médecins à domicile
- ◇ Environnement
- ◇ Et bien d'autres rubriques encore...

Conseil général – Séance des budgets

La prochaine séance du Conseil général se déroulera le **jeudi 14 décembre 2017, à 20h00 à la salle des Remparts**, à Rue. Chaque citoyenne et citoyen est invité à suivre cette séance qui lui permettra de mieux comprendre les tâches d'un Conseiller communal et de suivre l'évolution de sa commune.

Suppression de la boîte de vote à Promasens

Comme vous le savez déjà, le Contrôle des habitants a déménagé à Rue depuis le 21 août dernier. Par conséquent, le Conseil communal a décidé de supprimer la **boîte de vote de Promasens, avec effet au 1^{er} janvier 2018**. Vous pourrez toujours déposer vos bulletins dans une boîte mais **uniquement** à Rue ! Merci d'en prendre bonne note !



Médecins à domicile – Qu'est-ce que c'est ?

Depuis le mois de juin, la société Med+Home a étendu son activité au district de la Glâne. Cet organisme de médecins indépendants assure un service pour les urgences non vitales, dans la mesure où le médecin traitant ne peut pas prendre en charge rapidement son patient, et ceci 7 jours sur 7 et de 07h00 à 23h00. Vous pouvez les joindre au ☎ 026/670'07.00. Les consultations s'adressent autant aux enfants dès 8 ans qu'aux adultes et aux personnes âgées. Vous trouverez tous les renseignements utiles et nécessaires sur le site www.med-home.ch.

MED+HOME
 MÉDECINS À DOMICILE

Nos ruisseaux et nos forêts ne sont pas des DECHARGES !!!

L'état de certains de nos ruisseaux et de nos forêts est préoccupant, voire même choquant ! Le Conseil communal vous rappelle qu'il est strictement interdit de déposer en forêt tout déchet que ce soit, y compris les déchets verts (branches et troncs d'arbre), le gazon, les cendres, le sable à chats... Il ne tolère plus de tout ces incivilités et n'hésitera pas à dénoncer à l'autorité compétente les récalcitrants. Faites en sorte que notre belle région ne ressemble pas à cette triste image...



Diplôme en poche ? Annoncez-vous à la commune...

Vous venez de terminer votre formation (maturité, CFC ou autres) en juillet de cette année ? Alors écrivez une petite lettre à l'Administration communale, avec une copie de votre diplôme et vos coordonnées.

Patinoire de la Glâne

Les enfants du cercle scolaire ACER n'effectuent pas de sorties à la patinoire durant la saison hivernale. C'est pour cette raison que la commune met à disposition des bons pour une entrée à la patinoire (le bon comprend également la location des patins) pour les élèves scolarisés en primaire. Ces documents sont à retirer auprès de l'Administration communale.



Places de parc publiques et service hivernal

Le Conseil communal prie les usagers des places de parc publiques de bien vouloir stationner leur (-s) véhicule (-s) ailleurs lorsque la météo annonce de la neige. En effet, ces véhicules empêchent le chasse-neige de pouvoir manœuvrer correctement et déblayer les places comme il se doit de le faire.





SOS Futures Mamans – Solidarité

« L'espérance est un des moteurs les plus puissants pour créer, changer, avancer et se libérer de sa condition sociale. » Citation de Jacques Salomé
La ferveur de vivre (2012)

Cette citation transcrit au mieux le sens de l'action de cette association tout au long de son engagement. Le but de ses bénévoles est d'apporter ne serait-ce qu'une lueur d'espérance aux mamans et futures mamans qu'elles rencontrent chaque semaine.

Le Conseil communal a ainsi décidé de mener **une action ponctuelle** aux déchetteries de Promasens et de Rue **durant le mois de décembre** pour soutenir cette association. D'entente avec SOS Futures Mamans, les citoyens de la commune peuvent déposer dans l'espace prévu à cet effet les choses suivantes :

- Habits pour les femmes ;
- Habits de grossesse, y compris chaussures et sous-vêtements ;
- Habits pour les enfants de 0 à 13 ans ;
- Matériel de puériculture ;
- Peluches, jouets, poussettes, ...

Les habits et le matériel doivent être propres et en bon état. Merci de regarder avec le gardien de déchetterie qui vous indiquera où déposer vos affaires.

D'avance, un grand MERCI de votre générosité...c'est Noël avant l'heure !

Ne jetez rien dans le caniveau

A cause des risques de pollution des eaux, il ne faut rien jeter dans les caniveaux. Un message simple mais qui a du mal à passer. Cette année, le Service cantonal de l'environnement revient à la charge, avec la campagne « Ne polluez pas nos eaux ». Le canton profitera également de la construction ou de la réfection de routes cantonales pour installer des plaquettes informatives. Ces dernières seront incrustées à côté des grilles d'évacuation, dans les zones fréquentées par les piétons.



Dans les trois quarts des cas, les déchets jetés dans les bouches d'égout ne passent pas par les stations d'épuration. Les petites pollutions sont le plus souvent faites par ignorance et passent inaperçues...et de rappeler qu'un mégot par litre d'eau tue 50% des petits poissons en six heures !

Art Forum Glâne 2018

La prochaine manifestation d'Art Forum Glâne se déroulera dans les murs de notre belle cité du **vendredi 08 juin au dimanche 10 juin 2018**. La Jeune Chambre Economique de la Glâne, qui fêtera ses 30 ans d'existence en 2018, se joindra à eux pour fêter cet événement. C'est dire que cette édition aura un retentissement particulier.



Vote par correspondance - RAPPEL :

Depuis l'automne dernier, le certificat de capacité civique a été modifié, générant ainsi quelques soucis lors du dépouillement de certaines enveloppes. Le Conseil communal vous rappelle donc quelques principes auxquels il faut faire attention :



- ⇒ Apposez votre signature manuscrite à l'endroit indiqué;
- ⇒ Introduisez dans l'/les enveloppe (-s) le/les bulletin (-s) de vote;
- ⇒ Mettez le certificat de capacité civique et l'/les enveloppe (-s) de vote dans l'enveloppe-réponse;
- ⇒ Contrôlez **si l'adresse de renvoi et votre signature** apparaissent dans la fenêtre avant de coller l'enveloppe.

Taille des haies :



Lors d'une vision locale sur le territoire communal, le Conseil communal a constaté que certaines haies en bordure des propriétés empiètent sur les routes, gênant ainsi le passage des véhicules, notamment lors du déblaiement de la neige. Par conséquent, le Conseil communal vous rappelle les dispositions des articles 94 et 95 de la Loi sur les routes de 1996, qui obligent les propriétaires à procéder à l'émondage des arbres et arbustes et à tailler les haies vives bordant les voies publiques.

Aussi, le Conseil communal vous saurait gré de remédier à ce problème et de vous conformer aux dispositions légales en la matière.

**JOYEUX NOEL et
Bonne Année
2018**